

Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule

Description

La demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule correspondait initialement au formulaire Cerfa n°13750*07. Or, désormais, elle se fait exclusivement en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

En revanche, cette formalité reste relativement simple. Il suffit de compléter l'intégralité des champs du formulaire et de joindre les pièces justificatives demandées. De plus, différentes situations peuvent vous amener à effectuer une demande de [carte grise](#) pour votre véhicule.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

Comment remplir le formulaire Cerfa n°13750*07 de demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule ?

Historiquement, la demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule correspond au formulaire [Cerfa n°13750*07](#).

Ce formulaire **se divise en 5 parties** :

1. Objet de la demande ;
2. Identification du véhicule ;
3. Identification du titulaire de la carte grise ;
4. Coordonnées de l'organisme loueur et du locataire en cas de location ou de crédit-bail ;
5. Signature des parties.

La procédure pour remplir le formulaire CERFA 13750*07



1

Préciser l'objet
de la demande



2

Identifier le
véhicule associé
à la demande



3

Identifier le
titulaire de la
carte grise



4

Identifier
l'organisme preteur
et le locataire
(en cas de location
ou crédit-bail)



5

Signer le
formulaire

LegalPlace.

Etape n°1 : objet de la demande

Lorsque vous remplissez le formulaire de demande d'immatriculation d'un véhicule (Cerfa n°13750*07), vous devez **commencer par préciser la nature de votre demande** parmi les objets suivants :

- Certificat (correspond à une nouvelle carte grise au nom du nouveau propriétaire) ;
- [Duplicata de carte grise](#) ;
- Correction d'une erreur sur la carte grise ;
- Changement de domicile ;
- Changement d'état civil ou de situation matrimoniale ;
- Changement des caractéristiques techniques du véhicule.

Pour cela, il suffit de cocher la case correspondante.



DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE

Articles R. 322-1 et suivants du code de la route

Veillez cocher la case correspondante :

- Certificat
 Duplicata
 Correction
 Changement de domicile
 Changement d'état civil ou d'état matrimonial
 Changement des caractéristiques techniques du véhicule

Etape n°2 : identification du véhicule

Ensuite, vous devez indiquer les informations relatives au véhicule. Les champs concernent notamment ses éléments d'identification et ses principales caractéristiques, tels que :

- Numéro d'immatriculation ;
- Date de 1^{ère} immatriculation ;
- Marque ;
- Couleur ;
- Dénomination commerciale ;
- [Numéro de formule inscrit sur la carte grise](#) ;
- Genre national ;
- etc...

Pour chaque information à compléter, le formulaire Cerfa précise à quel champ cela correspond sur la carte grise.

VÉHICULE			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
(A) Numéro d'immatriculation actuel	Date d'achat, le cas échéant	(I) Date de certificat actuel	(B) Date de 1 ^{re} immatriculation
<input type="text"/> (si nouveau format d'immatriculation. Ce numéro figure sur la 1 ^{re} page Numéro de formule du certificat d'immatriculation * du certificat d'immatriculation sous la mention « Certificat d'immatriculation »)			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	COULEUR DOMINANTE (Veillez cocher les cases correspondantes)	
Marque (D.1)	Dénomination commerciale (D.3)	<input type="checkbox"/> Clair <input type="checkbox"/> Noir <input type="checkbox"/> Jaune <input type="checkbox"/> Gris <input type="checkbox"/> Foncé <input type="checkbox"/> Marron <input type="checkbox"/> Vert <input type="checkbox"/> Blanc <input type="checkbox"/> Rouge <input type="checkbox"/> Bleu <input type="checkbox"/> Orange <input type="checkbox"/> Beige	
<input type="text"/>			
Type variante version (D.2)			
<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Numéro d'identification du véhicule (E)		Genre national (J.1)	
Numéro d'exploitation agricole, le cas échéant			
Si véhicule pris en location, cocher la case correspondante: Véhicule <input type="checkbox"/> en location longue durée <input type="checkbox"/> en location courte durée <input type="checkbox"/> en crédit-bail			

Etape n°3 : identification du titulaire

Dans cette section, vous devez renseigner vos informations personnelles.

Si vous souhaitez immatriculer le véhicule en tant que personne physique, vous devez indiquer les éléments suivants :

- Nom, prénom, sexe ;
- Date et lieu de naissance ;
- Coordonnées (adresse, mail, numéro de téléphone).

Attention : En cas de cotitularité, vous devez également préciser les informations relatives au [cotitulaire de la carte grise](#).

En revanche, pour une personne morale, il faudra indiquer :

- Dénomination sociale ;
- Numéro SIRET ;
- Adresse de domiciliation de l'entreprise.

TITULAIRE			
Personne physique ou entreprise individuelle <input type="checkbox"/>		Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Personne morale <input type="checkbox"/>
Titulaire		N° SIRET	
NOM DE NAISSANCE et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE pour une personne morale		NOM D'USAGE (facultatif)	
Né(e)	à	Département Pays	
Jour	Mois	Année	Commune
Domicile		Immeuble / Résidence / Bâtiment	
Étage / Escalier / Appartement			
N° de la voie	Extension (bis, ter,...)	Type de voie (avenue, etc.)	Libellé de voie
Lieu-dit / BP / Localité (si différente de la commune)		Tél. portable (recommandé)	
Code postal	Commune	Mél (recommandé)	
Dans le cas de multi-propriété, veuillez indiquer le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation			
Co-titulaire		N° SIRET, le cas échéant	
le cas échéant		NOM D'USAGE (facultatif): nom d'époux (se)	
NOM DE NAISSANCE et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE pour une personne morale			

Etape n°4 : cas particulier de la location d'un véhicule

Cette partie du formulaire concerne uniquement le titulaire qui loue le véhicule ou qui l'a acquis par crédit-bail.

Par conséquent, vous n'avez pas à compléter ces champs du formulaire de demande d'immatriculation d'un véhicule si vous n'êtes pas concerné.

Dans le cas contraire, vous devrez compléter les informations personnelles relatives :

- D'une part, au loueur, personne physique ou morale ;
- D'autre part, au locataire, personne physique ou morale.

LOUEUR (en cas de location ou crédit-bail)

Personne physique ou entreprise individuelle Sexe : M F Pe

NOM DE NAISSANCE et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE pour une personne mo

Étage / Escalier / Appartement

N° de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Libellé

Lieu-dit / BP / Localité (si différente de la commune)

Code postal Commune

LOCATAIRE (en cas de location longue durée ou crédit-bail)

Personne physique ou entreprise individuelle Sexe : M F Pe

NOM DE NAISSANCE et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE pour une personne mo

Étage / Escalier / Appartement

N° de la voie Extension (bis, ter, .) Type de voie (avenue, etc.) Libellé

Lieu-dit / BP / Localité (si différente de la commune)

Code postal Commune

Etape n°5 : signature des parties

Le formulaire Cerfa 13750*07 s'achève avec les signatures des parties. Chacune doit également dater le document.

<p>Le titulaire</p> <p>Fait à : Le :</p> <p>Signature :</p>	<p>Le loueur (Société de location en cas de crédit-bail)</p> <p>Fait à : Le :</p> <p>Signature : (Pour les sociétés: nom, qualité du signataire et cachet)</p>
<p>Je m'oppose à la réutilisation de mes données personnelles à des fins de p</p> <p>Le titulaire <input type="checkbox"/> Le loueur <input type="checkbox"/> Le</p>	

* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de
 ** Uniquement pour les personnes physiques

Comment faire une demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule en ligne ?

Auparavant, le demandeur devait transmettre le formulaire complété à l'administration. Toutefois, il existe désormais une version en ligne.

Avec la [réglementation SIV](#) et le plan préfectures nouvelle génération (PPNG), les démarches administratives sont largement dématérialisées. S'agissant des formalités d'immatriculation, elles le sont entièrement.

Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule auprès de l'ANTS

Le gouvernement aspire à **faciliter les formalités administratives aux usagers** en les rendant plus accessibles. C'est la raison pour laquelle il n'existe plus aucun guichet spécifique à la carte grise en préfecture.

À noter : Les administrations disposent tout de même de points numériques équipés du matériel nécessaire pour effectuer ces formalités (ordinateurs, scanners, photocopieurs, etc...) avec l'aide d'un agent. Ces points se trouvent principalement en préfecture et sous-préfecture.

À ce titre, **l'ANTS a été désignée pour être seule compétente pour le traitement**

de toute demande d'immatriculation d'un véhicule.

De ce fait, vous avez la possibilité de déposer votre demande directement sur le site de l'ANTS en **respectant les 6 étapes** ci-dessous :

1. Se connecter ou [créer un compte ANTS](#) ;
2. Choisir la démarche adaptée dans la catégorie *Immatriculation* ;
3. Compléter le formulaire de demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule directement en ligne ;
4. Ajouter les pièces justificatives nécessaires au format numérique ;
5. Vérifier les informations et valider la démarche ;
6. Procéder au paiement de la carte grise par carte bancaire.

Recours à un intermédiaire professionnel

Si vous n'êtes pas à l'aise avec les démarches en ligne ou si vous souhaitez simplement vous décharger, vous pouvez confier votre démarche à un intermédiaire.

Les **intermédiaires compétents pour la réalisation de ces formalités** sont :

1. Les professionnels de l'automobile agréés (concessionnaires, garages, etc...) ;
2. Les prestataires en ligne habilités par le ministère de l'Intérieur.

Dans ce cas, l'intermédiaire de votre choix **agit en qualité de mandataire**.

Zoom : Pensez à confier votre [demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule](#) à LegalPlace ! La procédure est simple, il vous suffit de remplir un questionnaire en ligne et de nous fournir les pièces justificatives nécessaires. Bénéficiant du statut de prestataire habilité, nos équipes se chargent de toutes les formalités à votre place. Vous recevrez votre carte grise à votre domicile dans les plus brefs délais.

Le recours à intermédiaire est possible quel que soit le motif de la demande (changement de titulaire, [vol de la carte grise](#), perte du document, changement d'adresse, etc...).

Comment obtenir ce formulaire ?

Comme beaucoup de formulaires Cerfa proposés par le gouvernement, vous pouvez retrouver le formulaire de demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule (n°13750*07) sur le **site officiel du Service Public**.

Vous pouvez également le **télécharger sur le site de l'ANTS**.

En réalité, il existe une multitude de formulaires Cerfa relatifs à l'immatriculation des véhicules, tels que :

- La déclaration de perte ou de vol de certificat d'immatriculation (Cerfa n°13753) ;
- La demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf (Cerfa n°13749) ;
- Le certificat de cession d'un véhicule d'occasion (Cerfa n°15776) ;
- La déclaration de retrait de la circulation d'un véhicule (Cerfa n°13756) ;
- La notice explicative : déclaration de cession et demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule (Cerfa n°51291) ;
- etc...

Néanmoins, il n'est **plus nécessaire de compléter le formulaire papier** pour demander votre carte grise. Le formulaire en ligne est plus simple à remplir et contient les mêmes rubriques.

Quels papiers fournir pour faire une demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule ?

Afin de valider votre demande de carte grise , vous devez obligatoirement **transmettre un certain nombre de pièces justificatives au format numérique**.

Dans le cadre d'un [changement de titulaire de carte grise](#) lié à l'acquisition d'un nouveau véhicule, vous devez joindre les documents suivants :

- Justificatif d'identité en cours de validité ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- Preuve du contrôle technique de moins de 6 mois ;
- Ancienne carte grise barrée et certificat de cession pour un véhicule d'occasion ;
- Facture (ou preuve d'achat), certificat de conformité et quitus fiscal pour un véhicule neuf ;
- Mandat d'immatriculation, le cas échéant.

Vous devrez également :

- Remplir tous les champs du formulaire de demande de carte grise en ligne ;
- Certifier être bénéficiaire d'une assurance automobile pour le véhicule concerné ;
- Attester sur l'honneur être titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule à immatriculer.

Que se passe-t-il après le dépôt de la demande auprès de l'administration ?

De manière générale, le titulaire de la carte grise reçoit son titre dans un **délai de 7 jours ouvrés** après le dépôt de la demande.

Lorsque votre demande est en cours de traitement, vous avez accès au [suivi de la carte grise](#) depuis votre espace personnel ANTS ou depuis votre compte personnel sur le site de l'intermédiaire mandaté.

Cependant, l'Agence décide parfois de **faire intervenir le service instructeur**. Dans ce cas, le délai de réception est prolongé par la procédure d'instruction.

À noter : L'ANTS traite les demandes dans l'ordre chronologique. Il n'est donc pas possible d'accélérer le traitement d'une demande. De plus, les délais peuvent être rallongés en fonction du flux ou en cas de problème avec le dossier.

Lorsque les agents de l'ANTS ont vérifié et validé votre demande, ils **transmettent les informations à l'imprimerie nationale pour impression**. C'est donc l'imprimerie qui se charge à la fois d'imprimer et d'expédier le certificat d'immatriculation au domicile du titulaire.

Après réception du titre définitif, le conducteur doit toujours être en sa possession lorsqu'il circule sur la voie publique. De plus, vous devez **garder le document à jour, sous peine de sanctions** au cours d'un contrôle par les forces de l'ordre.

La vidéo ci-dessous vous résume à l'oral et en quelques minutes toute la procédure à suivre pour immatriculer un véhicule :

Quelles sont les autres démarches liées à la carte grise ?

Outre, la demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule, il existe nombreuses démarches relatives à la carte grise, parmi lesquelles :

- L'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion ;
- L'immatriculation d'un véhicule de collection ;
- Le [changement d'adresse sur la carte grise](#) ;
- La demande de duplicata suite à un vol, une perte ou une détérioration ;
- L'ajout ou le retrait d'un cotitulaire sur la carte grise ;
- Le [changement de nom sur la carte grise](#) suite à un changement de situation matrimoniale ou pour motif légitime ;
- etc...

FAQ

Comment obtenir une copie de mon certificat d'immatriculation ?

Suite à la perte, au vol ou à la détérioration d'un certificat d'immatriculation, le titulaire peut effectuer une demande de duplicata. Cette demande se fait exclusivement en ligne auprès de l'ANTS. Pour ce faire, il faut se rendre sur le site de l'ANTS, choisir la démarche Refaire votre carte grise dans la rubrique Immatriculation et suivre les indications. En revanche, il n'est pas permis de circuler avec une photocopie de la carte grise.

Où trouver le certificat provisoire d'immatriculation sur le site de l'ANTS ?

Le certificat provisoire d'immatriculation (CPI) est disponible immédiatement après le dépôt de votre demande de carte grise en ligne. Ainsi, vous pouvez directement le télécharger. Le document sera également disponible sur votre espace personnel.

Combien coûte un certificat d'immatriculation ?

Le prix d'une carte grise est variable. Il est composé de 4 taxes et d'une redevance d'acheminement. Parmi ces taxes, le montant de la taxe régionale dépend de la

région d'immatriculation et des caractéristiques du véhicule. Il y a également une taxe sur les véhicules polluants, une taxe forfaitaire d'un montant de 11 € et une taxe professionnelle pour les véhicules utilitaires. Quant à la redevance d'acheminement, elle s'élève à 2,76 €.